

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

FLEXIBLE PORTFOLIO

Parts de classe B : Capitalisation (ISIN : BE6304257338), Parts de Classe B : Distribution (ISIN : BE6304259359)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

Objectifs et politique d'investissement

- * Le fonds se fixe pour but d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d'une gestion active du portefeuille. Une gestion active du portefeuille signifie qu'en fonction de la stratégie d'investissement du gestionnaire, certaines catégories d'actifs ont plus de poids que d'autres. La stratégie est évaluée en permanence, ce qui entraîne un ajustement régulier du portefeuille. La gestion active du portefeuille se joue également au sein d'une catégorie d'actifs dans laquelle, par exemple, une région peut être sous-pondérée ou surpondérée. Ensuite, le suivi au niveau des instruments (actions, obligations, fonds sous-jacents) peut aussi entraîner des ajustements réguliers. Le fonds investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placement collectif alternatifs (OPCA) – cotés ou non – sans aucune restriction géographique ou sectorielle. Il peut aussi, à titre complémentaire, investir directement dans des actions et des obligations. Les restrictions suivantes s'appliquent en ce qui concerne la composition du portefeuille : max. 75% en actions (directement ou indirectement) ; max. 20% en immobilier coté (directement ou indirectement) ; max. 10% en obligations et liquidités (directement ou indirectement) ; max. 10% en matières premières et métaux précieux indirectement via des OPCVM ou OPCA (pour autant que les investissements dans ces OPCVM et OPCA répondent aux exigences de la législation belge).
 - * Le fonds peut recourir de façon limitée à des instruments financiers dérivés. Cette limitation implique d'une part que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour aider à la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments de marché dans le cadre de la stratégie d'investissement). D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change ou la protection contre des marchés baissiers)
 - * Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital.
 - * Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts du fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts.
 - * Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti).
 - * Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.
- Autres remarques spécifiques :
- * Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque moyen qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans.
 - * L'investissement minimum dans la classe B est de 500.000€

Profil de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque plus faible / Rendement potentiellement plus faible | Risque plus élevé / Rendement potentiellement plus élevé →

Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans (risque de marché). Le fonds n'ayant été lancé que le 30/04/2018, un benchmark a été utilisé pour la période qui précède le lancement du fonds.

- * Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- * Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée.
- * La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps.

- * La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- * Le fonds est classé dans cette catégorie parce qu'il peut investir aussi bien en actions qu'en obligations. Par conséquent, le risque que la valeur de ce fonds fluctue fortement est moyen.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

- * Risque d'inflation : Le fonds contient un portefeuille d'obligations. Ce portefeuille est soumis à un risque moyen d'inflation étant donné qu'une hausse de l'inflation entraîne généralement une hausse des taux d'intérêt qui influe négativement sur les cours des obligations.
- * Risque de crédit : Le fonds peut investir dans des obligations ayant un rating inférieur à BBB-, si bien que le risque de crédit est moyen.
- * Risque de change : Le fonds investit en général moins de 50% de ses actifs dans des instruments cotés en euro ou avec couverture du taux de change en euro.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

- * Étant donné que le fonds existe depuis moins d'un exercice entier, le pourcentage de frais courants est une estimation basée sur le relevé des frais tel qu'il est présenté dans le prospectus. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais des transactions de portefeuille.
- * Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

Performances passées

- * Le fonds a été créé le 30/04/2018. Par conséquent, les données disponibles sont insuffisantes pour vous donner une indication pertinente des performances passées.
- * Les parts du fonds sont libellées en euro.

Informations pratiques

- * Dépositaire : KBC Bank sa
- * Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur F. Van Lanschot Bankiers sa, succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers (www.vanlanschot.be).
- * Les derniers cours des parts sont disponibles sur www.vanlanschot.be et sur le site web de BEAMA http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- * Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- * La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- * Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- * Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur www.vanlanschot.be.
- * L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- * L'OPCVM Van Lanschot Bevek est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.